



UNSA Territoriaux Eurométropole

Immeuble de la Bourse - 1, Place de Lattre de Tassigny - 67076 STRASBOURG Cedex

Poste 87029 - Tél. : 03 68 98 70 29 - Port. : 06 38 96 90 56

E-mail UNSA CUS : unsa.syndicat@strasbourg.eu

Site UNSA CUS : <http://unsacus.e-monsite.com/> Site UNSA UD 67 : <http://unsateritoriaux67.e-monsite.com/>

INFOS DERNIÈRES

N° 990 - 19 octobre 2020

Situation sanitaire / Renforcement des mesures de protection

Message envoyé le **16 octobre 2020** par les syndicats **FO**, **SUD** et **UNSA** au Vice-Président chargé des ressources humaines

«La situation sanitaire se dégrade rapidement dans le Bas-Rhin depuis une dizaine de jours.

Sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, le taux d'incidence frôle le seuil d'alerte renforcé fixé à 150 nouveaux cas pour 100 000 habitants.

Au vu de ces chiffres, nous demandons que des mesures de protection renforcées soient mises en œuvre à destination des agents-es de l'EMS.

Ces mesures pourraient notamment concerner le télétravail et les masques de protection.

Télétravail

La doctrine actuelle de l'EMS est que tous-tes les agents-es doivent travailler en présentiel 2 jours par semaine.

Nous demandons que cette mesure soit assouplie pour les agents-es qui le souhaitent, lorsque l'organisation du service le permet.

Masques de protection

La plupart des agents-es de l'EMS ne perçoivent plus qu'une dotation en masques lavables.

Après quelques lavages, ces masques rétrécissent souvent, leur port devenant douloureux.

Et surtout, ces masques protègent moins que les masques chirurgicaux.

De ce fait, beaucoup des collègues achètent eux-mêmes leurs masques, pour pallier à cet état de fait.

Nous demandons que l'ensemble des agents-es soient dotés-ées de masques chirurgicaux (à l'exception bien entendu des collègues qui disposent de masques FFP2 ou FFP3).

Autres mesures

- Nous souhaitons qu'une attention particulière soit portée aux agents-es vulnérables obligés-es de travailler en présentiel, pour limiter au maximum*

les situations d'infection. En discussion avec les agents-es, des aménagements de poste, voire des changements de fonction transitoires, pourraient être envisagés.

- Dans certains services, le gel hydroalcoolique et les lingettes désinfectantes ne sont distribués qu'avec parcimonie. Nous proposons que tous-tes les agents-es bénéficient d'une dotation individuelle régulière, dont le contenu pourrait varier en fonction des missions effectuées.»*

L'EMS bientôt en zone d'alerte renforcée ?

Dans le **Bas-Rhin**, le **taux d'incidence** (sur 7 jours glissants correspondant au nombre total de nouveaux cas dans l'intervalle de temps [J-9; J-3]) atteignait **160,5 nouveaux cas** pour 100 000 habitants au **15 octobre 2020**. En **2 semaines**, il avait **quadruplé** !

De même, sur le territoire de l'**Eurométropole de Strasbourg (EMS)**, au **15 octobre 2020**, le **taux d'incidence** avait plus que triplé en **2 semaines**, atteignant **226,7 nouveaux cas**.

Comme le **taux d'incidence** pour les **65 ans et plus** était de **65,4 nouveaux cas** au **13 octobre 2020** au niveau du **Bas-Rhin**, il est très vraisemblable que le seuil des **50 nouveaux cas** est maintenant **dépassé** pour cette catégorie d'âge sur le territoire de l'**EMS**.

Le **classement** de l'**EMS** en **zone d'alerte renforcée** pourrait donc intervenir prochainement.

Au niveau du **Bas-Rhin**, notons par ailleurs que le nombre de **personnes hospitalisées** avec diagnostic covid-19 **augmente** fortement depuis quelques jours, le nombre de **personnes en réanimation ou soins intensifs** pour covid-19 restant **faible** pour le moment.

14 % des **lits de réanimation** disponibles étaient occupés par des patients atteints de covid-19 au **15 octobre 2020** au niveau de la région **Grand Est**.

Restons vigilants-es !